

Commune de Vaudeloges

Plan Local d'Urbanisme



5.2.1 - Annexes sanitaires

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
en date du:

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Territoires en NORMANDIE

8 Boulevard Jean Moulin
CS 25362
14053 CAEN Cedex 04
Tél : 02 31 86 70 50
solihanormandie.fr

1. Eau potable (Rapport sur l'eau 2012 – SIAEP de la Région de Mortaux-Couliboef)

● Territoire concerné par le service

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Région de Mortaux-Couliboef regroupe 19 communes adhérentes du département du Calvados (et alimente également un usager sur la commune du Villy-les-Falaise) :

- Barou-en-Auge
- Courcy
- Epaney
- Le Marais la Chapelle
- Norrey-en-Auge
- Sassy
- Vicques
- Beaumais
- Crocy
- Jort
- Louvagny
- Olendon
- Vaudeloges
- Bernières d'Ailly
- Damblainville
- L'Oudon
- Mortaux-Couliboef
- Perrières
- Vendeuvre

L'évaluation de la population desservie par le SIAEP de la Région de Mortaux-Couliboef, selon la définition de l'article L.2234-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, est évaluée à 4 887 personnes comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Communes	Nombre de branchements en 2014	Données INSEE			Population desservie (1)	
		Année	Population totale	Residents principaux		Residents secondaires
Barou en Auge	51	2009/2010	95	36	6	101
Beaumais	95	2009/2010	178	71	15	193
Bernières d'Ailly	111	2009/2010	256	90	12	268
Courcy	87	2009/2010	157	65	7	164
Crocy	161	2009/2010	300	124	17	317
Damblainville	109	2009/2010	239	83	3	242
Epaney	214	2009/2010	464	170	13	477
Jort	155	2009/2010	330	132	11	341
L'Oudon	71	2009/2010	1 722	-	-	155
Marais la Chapelle	53	2009/2010	89	34	7	96
Louvagny	30	2009/2010	71	25	6	77
Mortaux-Couliboef	271	2009/2010	551	216	28	579
Norrey en auge	60	2009/2010	103	37	12	115
Olendon	85	2009/2010	190	67	5	195
Perrières	146	2009/2010	291	117	10	301
Sassy	95	2009/2010	187	73	1	188
Vaudeloges	118	2009/2010	214	81	18	232
Vendeuvre	212	2009/2010	764	294	27	791
Vicques	34	2009/2010	51	22	3	54
Villy lez Falaise	1	2009/2010	270	98	8	1
TOTAL	2 159	-	6 522	1 835	209	4 887

● **Mode de gestion du service**

Mode d'exploitation	Affermage	
Délegataire	SAUR FRANCE (Rue des Frères CHAPPE – 14540 GRENTHEVILLE).	
	Durée	12 ans
	Date de prise d'effet	1 ^{er} janvier 2012
	Date de fin de contrat	31 décembre 2023
Avenant	N°1 – 18/03/13 (visa du 02/04/13)	Modalités de reversement de la part collectivité et mise à jour du règlement de service

Le **délegataire** a à sa charge les éléments suivants :

Gestion du service	Application du règlement de service Fonctionnement et surveillance des installations Gestion et relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers Facturation du service aux usagers Traitement des doléances des usagers
Mise en service	Branchements au réseau
Entretien	Canalisation (sur une longueur de moins de 12 m) Ouvrages et équipements
Renouvellement	Des équipements en l'état à la prise d'effet du contrat
Prestations particulières	Rendement de réseau garanti de 80 % Programme provisionnel de renouvellement Récupération de la TVA des investissements pour la collectivité Tenue et mise à jour du plan du réseau et des ouvrages Tenue et mise à jour des comptes et fichiers d'abonnés

La **collectivité** reste en charge des éléments suivants :

Gestion du service	-
Gestion des abonnés	-
Mise en service	-
Entretien	Peinture des réservoirs sur tour
Renouvellement	Ouvrages de génie civil, canalisations de plus de 12 m
Prestations particulières	Renouvellement, extension, déplacement et renforcement des ouvrages et canalisations (branchements compris) Mise en conformité réglementaire des ouvrages et équipements

● **Ressources en eau mises en œuvre**

Le SIAEP de la Région de Morteaux-Couliboeuf ne dispose d'aucun point de production d'eau exploité. Celui-ci réalise une importation d'eau depuis le Syndicat de Production d'Eau Potable du Sud Calvados et le Syndicat de Distribution de Falaise Sud-Est. Ces importations couvrent l'ensemble des besoins en eau du syndicat et sont encadrées par des conventions.

Les importations ont diminué de 11 % entre 2011 et 2012.

Evolution des volumes importés 2011/2012

	2011	2012	Variation
<i>Sud-Calvados</i>	266 361 m ³	236 215 m ³	-11,3%
<i>Falaise Sud-Est</i>	21 698 m ³	20 814 m ³	-4,1%
TOTAL	288 059 m³	257 029 m³	-10,8%

Le SIAEP de la Région de Morteaux-Couliboeuf réalise une exportation d'eau vers le SIE du Pays d'Auge ou SIEPA. Les exportations ont diminué de 62% entre 2011 et 2012 suite, notamment, à des modifications du fonctionnement du SIEPA (alimentation du secteur d'exportation).

Evolution des volumes exportés 2011/2012

	2011	2012	Variation
<i>SIEPA</i>	29 579 m ³	11 260 m ³	-61,9%

Stations de reprise et de surpression

Description

Station	Danblainville	Manégarves	Epaney
Equipement de pompage	2 x 12 m ³ /h à 40 m HMT	2 x 6 m ³ /h à 40 m HMT	2 x 25 m ³ /h à 52 m HMT
Télésurveillance	SOFREL S530	SOFREL S10	SOFREL S50
Traitement	Néant	Néant	Néant
Interventions	Armoire de commande	Télésurveillance (2)	Télécommande
Renouvellement	-	-	-

Volumes repris

Point d'eau	Danblainville	Manégarves	Epaney
2012	3 743 m ³	913 m ³	12 465 m ³

Réservoirs de stockages

Description

Localisation	Sainte-Anne (bâche n°1)	Sainte-Anne (bâche n°2)	Perrieres	Vaudeloges	Epaney
Type	Au sol	Au sol	Sur Tour	Sur Tour	Bâche
Capacité	250 m ³	250 m ³	250 m ³	300 m ³	100 m ³
Télésurveillance	SOFREL S530		SOFREL S530	SOFREL S530	Surpression

Etat général et entretien

Localisation	Sainte-Anne (bâche n°1)	Sainte-Anne (bâche n°2)	Perrieres	Vaudeloges	Epaney
Etanchéité	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	A vérifier
Interventions	-	-	-	-	-
Renouvellement	-	-	-	-	-
Dernier nettoyage	09/03/12	09/03/12	02/08/12	02/07/12	28/06/12

La réglementation en vigueur impose le nettoyage des ouvrages de stockage minimum une fois par an.

● Raccordements au réseau

Nombre d'abonnés au service

	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Abonnés</i>	2 092	2 105	2 108	2 119	2 159
<i>Evolution</i>	-	0,62%	0,14%	0,52%	1,89%

Le nombre d'abonnés est en accroissement sur cet exercice (+1,9% entre 2011 et 2012).

En 2012, le SIAEP compte 2 159 branchements (au 31/12/2012), dont :

- 1 979 consommant moins de 300 m³ par an (91,7 % du nombre total de branchement)
- 142 consommant entre 300 et 6 000 m³ par an (6,6 % du total)
- 37 branchements communaux (1,7 % du total).

Il y a un seul « gros consommateur » (plus de 6 000 m³ par an) sur le SIAEP.

Etat des compteurs de branchements

	2012
Compteurs de 12 ans ou moins	1 665
Compteurs de plus de 12 ans	499
TOTAL	2 164
Compteurs posés dans l'année	40
Compteurs résiliés dans l'année	0
Compteurs non utilisés	5
Base de renouvellement	2 119
Compteurs renouvelés	50
Taux de renouvellement	2,36 %

Le taux de renouvellement correspond au nombre de compteurs renouvelés sur l'année d'exercice rapporté le nombre de compteur total diminué des nouveaux compteurs, des réalisations (si le nombre est connu) et du nombre de compteur inutilisé approché par la différence entre le nombre total de compteur et le nombre de branchement.

Le contrat d'affermage (articles VI.5 et VII.6) stipule que tous les compteurs de plus de 12 ans doivent être renouvelés : il reste 499 compteurs de plus de 12 (23% du parc).

40 branchements neufs ont été réalisés en 2012.

● Réseau de distribution

Le réseau totalise 154 km de canalisations en 2012 (suite à 2 169 m d'extensions réalisées). Le PVC (53% du linéaire) et la fonte (45% du linéaire) sont les principaux matériaux mis en œuvre. Il n'y a pas de données relatives à l'âge des canalisations dans le rapport d'exploitation SAUR.

Diamètre	PVC (m)	Fibre (m)	Polyéthylène (m)	Autres (m)	Total (m)
Inconnu				82	82
25	307		153		
32	2 778		494		
40	6 128		929		7 057
50	17 441		869		18 310
60		13 058			13 058
63	14 543		174		14 717
75	8 658		229		8 887
80		10 875			10 875
90	9 682				9 682
100	284	21 778			22 062
110	5 968		58		6 026
125	4 621	16 583			21 204
140	7 647		70		7 717
150		7 655			7 655
160	3 332				
200				66	66
Total	81 389	69 949	2 976	148	154 462

Equipements du réseau

Eléments	Nombre	Posé 2012	Renouvellement 2012
Clapets	1	-	0
Compteurs de sectorisation	25	-	0
Plaques d'extrémité	8	-	0
Vannes et robinets	513	-	1
Régulateurs et réducteurs	12	-	0
Ventouse	85	-	0
Vidanges et purges	230	-	0

Appareils publics

Eléments	Nombre	Commentaires
Bouches de lavage et d'arrosage	1	-
Poteaux d'incendie	74	La vérification de la conformité des débits des poteaux et bouches d'incendie est effectuée par les services incendie, sous la responsabilité du Maire de chaque commune concernée.

● Evolution des ouvrages affermés

Le tableau de la page suivante synthétise l'évolution des ouvrages affermés depuis la signature du contrat d'affermage le 1^{er} janvier 2012.

Production

Néant

Reprise et stockage

Local	Équipement	Fin exercice 2012
Bâches de Sainte-Anne	Réservoirs au sol (2 x 250 m ³), bâtiment de liaison, télésurveillance, vannes, clôtures et menuiseries	Idem
Réservoir de Perrières	Réservoir sur tour de 250 m ³ , vannes, télésurveillance, clôtures et menuiseries	Idem
Réservoir de Vaudeloges	Réservoir sur tour de 300 m ³ , vannes, télésurveillance, clôtures et menuiseries	Idem
Suppression d'Epaney	Local d'exploitation, bâche de 100 m ³ , 2 pompes de 25 m ³ /h, anti bélier, vannes, télésurveillance, clôtures et menuiseries	Idem
Suppression de Venduvre	Local d'exploitation, anti bélier, 2 pompes de 6 m ³ /h, vannes, télésurveillance et menuiseries	Idem
Suppression de Damblainville	Local d'exploitation, anti bélier, 2 pompes de 12 m ³ /h, vannes, télésurveillance et menuiseries	Idem

Distribution

Ouvrages	État initial	Fin exercice 2012
Compteurs généraux	18	25
Canalisations	149 958 m	154 462 m
Bornes et poteaux d'incendie	92	75
Plaques d'extrémité	10	8
Clapets	1	Idem
Vannes et robinets	548	513
Ventouses	91	85
Vidanges et purges	198	230
Compteurs abonnés	2 334	2 159 en service

● Volume d'eau facturé

Communes	Nombre d'usagers facturés		Évolution (2012/2011)	Consommation annuelle facturée		Évolution (2012/2011)	Volume par usager		Évolution (2012/2011)
	2011	2012		2011	2012		2011	2012	
Barou en Auge	51	51	0,0%	5 718	4 331	-24,3%	112	85	-24,3%
Beaumais	95	95	0,0%	10 022	9 539	-4,8%	105	100	-4,8%
Bernières d'Ailly	110	111	0,9%	24 669	23 494	-4,8%	224	212	-5,6%
Courcy	85	87	2,4%	7 842	9 213	17,5%	92	106	14,8%
Crocly	157	161	2,5%	13 875	13 195	-4,9%	88	82	-7,3%
Damblainville	106	109	2,8%	8 386	9 664	15,2%	79	89	12,1%
Epaney	211	214	1,4%	16 509	16 020	-3,0%	78	75	-4,3%
Jort	150	155	3,3%	12 513	11 204	-10,5%	83	72	-13,3%
l'Oudon	68	71	4,4%	7 629	7 518	-1,5%	112	106	-5,6%
Marais la Chapelle	50	53	6,0%	4 277	3 833	-10,4%	86	72	-15,5%
Louvagny	30	30	0,0%	2 622	2 593	-1,1%	87	86	-1,1%
Morteaux-Couliboeuf	263	271	3,0%	22 818	21 496	-5,8%	87	79	-8,6%
Norrey en Auge	60	60	0,0%	8 760	10 562	20,6%	146	176	20,6%
Olendon	83	85	2,4%	6 397	6 256	-2,2%	77	74	-4,5%
Perrières	147	146	-0,7%	10 860	10 842	-0,2%	74	74	0,5%
Sassy	92	95	3,3%	7 659	8 434	10,1%	83	89	6,6%
Vaudeloges	117	118	0,9%	19 002	17 802	-6,3%	162	151	-7,1%
Vendeuvre	209	212	1,4%	16 721	18 996	13,6%	80	90	12,0%
Vicques	34	34	0,0%	1 698	1 951	14,9%	50	57	14,9%
Villy lez Falaise	1	1	0,0%	576	539	-6,4%	576	539	-6,4%
TOTAL	2 119	2 159	1,9%	208 553	207 482	-0,5%	98	96	-2,4%

La consommation moyenne par abonné sans distinction de consommateur est de 96 m3 par an en 2012. Elle se caractérise de la manière suivante :

- Le nombre d'usagers facturés est en légère augmentation (+1,9% entre 2011 et 2012)
- La variation 2012/2011 du volume facturé est de -0,5 % avec des grandes disparités par commune
- La variation du volume par usager est de -2,4%, avec des écarts importants par commune également
- Les usagers domestiques (consommation de 0 à 300 m3) représentent 91,7% du nombre de branchements (1 979 sur 2 159). Ces usagers représentent 62,8% de la consommation sur le SIAEP avec une moyenne de 66 m3 par branchement.
- Les branchements non domestiques (plus de 300 m3 consommés par an) représentent 63 053 m3 (30,4 de la consommation totale pour 6,7% du nombre de branchements).
- Les 37 branchements communaux ont consommé en moyenne 41 m3 en 2012 (0,1% de la consommation pour 1,7% du nombre de branchements)

Il a un seul « gros consommateur » sur le Syndicat (12 625 m3 en 2012).

● Qualité des eaux brutes et distribuées

En l'absence de production et de traitement des eaux potables sur le Syndicat, il n'y a pas d'analyse des eaux brutes et traitées. Toutes les eaux distribuées sont

importées et produites par le Syndicat de Production d'Eau Potable Sud Calvados. Les Eaux distribuées sont conformes aux limites de qualité définies par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001.

● Rendement du réseau de distribution

Selon l'arrêté du 2 mai 2007, le rendement du réseau correspond au rapport entre :

- Le volume consommé autorisé (somme du volume facturé, des ventes d'eau/exportations et des volumes consommés sans facturation : eau de service,...)
- Le volume mis en distribution (somme du volume produit et des achats d'eau ou importations)

Le calcul du rendement minimal garanti comporte une clause relative à l'indice de pertes avec une valeur maximale tolérée de 1,10 m³/km.j. Les valeurs courantes se situent entre 1,5 et 2,5 m³/km/jour en réseau rural.

Paramètres		2011	2012
Volume consommé autorisé (A)	Volume facturé	208 553	207 482
	Ventes d'eau	29 579	11 260
	Eau de service	0	0
	Autres	0	0
	TOTAL	238 132	218 742
Volume mis en distribution (B)	Volume produit	0	0
	Achats d'eau	288 059	257 030
	TOTAL	288 059	257 030
Rendement (A/B)		82,7%	85,1%

Le calcul du rendement minimal garanti comporte une clause relative à l'indice de pertes avec une valeur maximale tolérée de 1,10 m³/km.j. Les valeurs courantes se situent entre 1,5 et 2,5 m³/km/jour en réseau rural.

● Indice linéaire de perte

L'indice linéaire de perte a pour objet de rapporter le volume non comptabilisé au linéaire de réseau.

Le volume non comptabilisé correspond à la différence entre le volume consommé autorisé et le volume mis en distribution.

	2011	2012
<i>Volume consommé autorisé</i>	<i>288 132 m³</i>	<i>218 742 m³</i>
<i>Volume mis en distribution</i>	<i>288 059 m³</i>	<i>257 030 m³</i>
<i>Linéaire de canalisation</i>	<i>149 958 m</i>	<i>154 462 m</i>
<i>Perte estimée</i>	<i>49 927 m³</i>	<i>38 288 m³</i>
<i>Indice de perte linéaire</i>	<i>0,91m³/km.j</i>	<i>0,68m³/km.j</i>

Le calcul du rendement minimal garanti comporte une clause relative à l'indice de pertes avec une valeur maximale tolérée de 1,10 m³/km.j. Les valeurs courantes se situent entre 1,5 et 2,5 m³/km/jour en réseau rural.

Etat des interventions
en réseau

Année	2011	2012
Nombre de fuite réparée sur les canalisations	25	17
Nombre de fuite réparée sur les branchements	4	2
Nombre de recherche de fuite	9	9
Nombre de journée de camion corrélateur (1)	4	2

(1) Campagnes planifiées hors recherches ponctuelles.

● Renouvellement des réseaux

	2008	2009	2010	2011	2012
Linéaire de travaux en km	0	1,80 km	0,26 km	1,26 km	2,17 km

● Estimation des besoins en eau

Le choix de développement de la commune s'appuie le projet de la construction d'environ 5 logements supplémentaires. Compte tenu d'une consommation moyenne de 151 m³ par an par abonné, les besoins supplémentaires en eau potable seront de :

$$151\text{m}^3/\text{an} * 5 \text{ logements} = 755 \text{ m}^3 \text{ par an.}$$

Le syndicat est en mesure de faire face à ces besoins potentiels.

● Défense incendie

La protection incendie de la commune est assurée par un réseau de cinq poteaux d'incendie localisés au Bourg Neuf, à Neuville, à Abbeville, à Réveillon et dans le Bourg de Vaudeloges. Ces 4 derniers poteaux ont été identifiés comme non conformes lors du diagnostic de la défense incendie, réalisé par le cabinet Gaudriot en 2002.

Afin d'assurer une défense incendie conforme pour l'ensemble des habitations de la commune, cette même étude a préconisé la réalisation de 3 poteaux incendie supplémentaires, de 4 réserves de 120 m³ et de 3 puisards d'aspiration de 5 m³. Toutefois, étant donné les coûts élevés induits par cet important projet, sa réalisation a été pour l'heure reportée.

Actuellement, le réseau incendie apparaît donc de capacité insuffisante, à l'exception du poteau incendie situé au Bourg Neuf.

2. Eaux usées (source SIBEO Ingénierie).

La commune de Vaudeloges a décidé de définir le zonage d'assainissement du territoire communal

Au titre du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 2224-8), les communes sont tenues de définir les zones de leur territoire sur lesquelles elles décident de traiter les eaux usées domestiques de façon collective (système de collecte et de traitement public) et celles sur lesquelles elles décident que les eaux usées domestiques seront traitées de façon individuelle (technique de l'assainissement autonome).

Ces mesures concernent uniquement l'assainissement des eaux usées d'origine domestique afin de satisfaire aux obligations réglementaires des collectivités : la sauvegarde et la protection de l'eau et de ses usages, et la garantie de la santé publique.

L'objectif de l'étude de zonage d'assainissement est de définir pour chaque secteur constructible de la commune à plus ou moins brève échéance, le mode d'assainissement (collectif ou individuel) le mieux adapté d'un point de vue technique et économique.

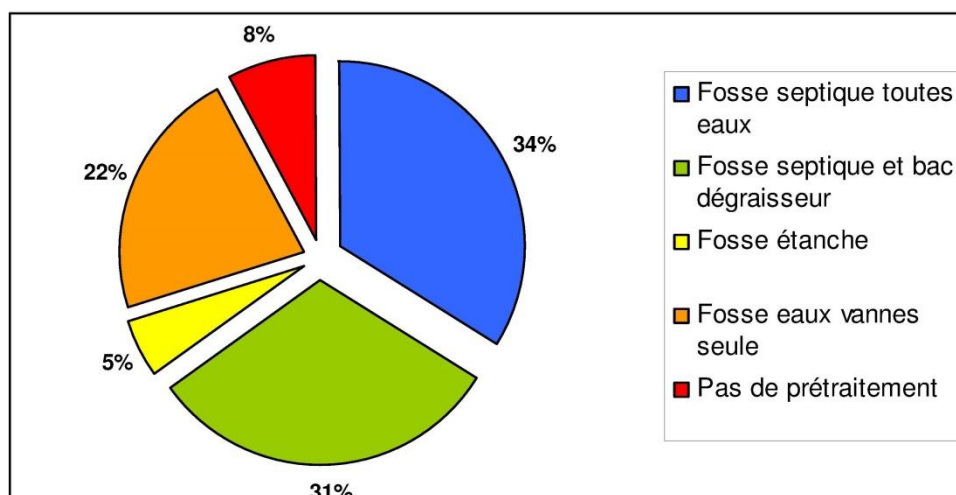
La commune de Vaudeloges ne dispose d'aucun système d'assainissement collectif des eaux usées (réseau de collecte et station d'épuration).

● Inventaire de l'assainissement non collectif

L'inventaire de l'assainissement non collectif est basé sur les résultats des contrôles du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dont le rapport de synthèse pour la commune de Vaudeloges a été établi en juin 2008 par SAUR France pour le compte de la Communauté de Communes des Trois Rivières.

Les contrôles ont porté sur 77 logements sur les 104 recensés, soit 81 % du parc. Les 27 logements non contrôlés incluent les logements vacants (10), les logements en cours de réhabilitation (8) et les absences et refus de contrôle (9).

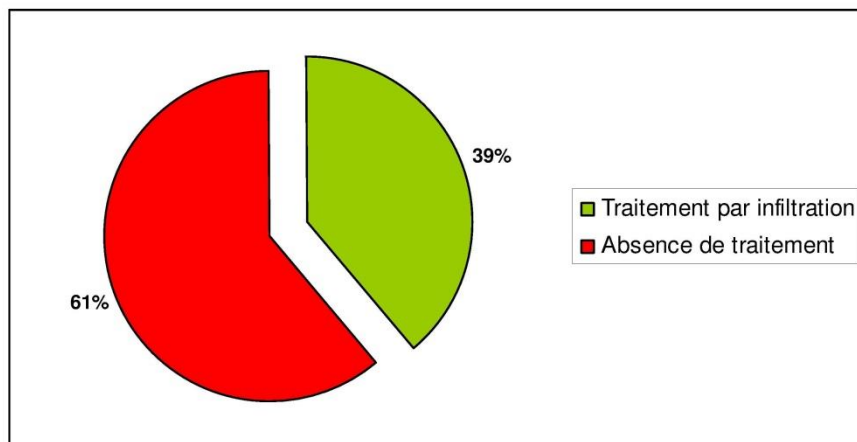
Le schéma ci-dessous présente les ouvrages de prétraitement observés lors des contrôles du SPANC :



Les deux tiers des installations ont un prétraitement comportant une fosse septique toutes eaux ou une fosse septique associée à un bac dégraisseur (traitement séparé des eaux vannes et des eaux ménagères) ou encore une fosse étanche.

Un tiers des installations ont un prétraitement incomplet (traitement des eaux vannes seulement) ou inexistant.

Le schéma ci-dessous présente les ouvrages de traitement observés lors des contrôles du SPANC :

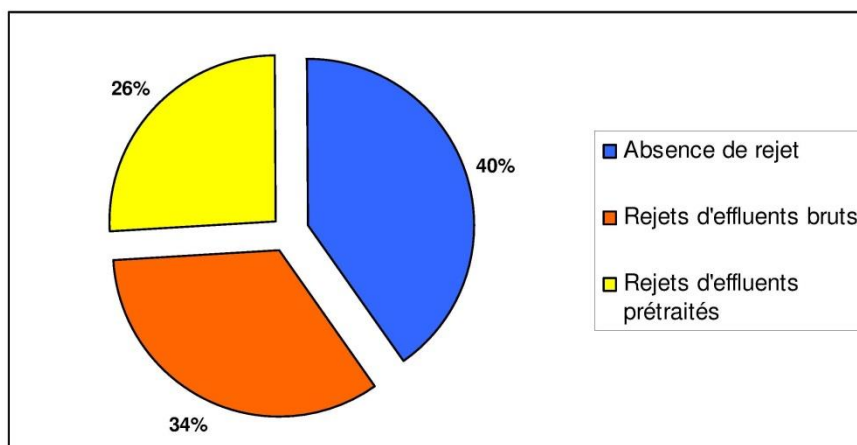


Seules 39 % des installations disposent d'un traitement par le sol par tranchées d'infiltration (9/30), plateau ou lit filtrant (3/30) ou tranchées non bouclées (18/30).

Les autres installations ne disposent d'aucun traitement, voire d'une infiltration en puisard.

Les fosses étanches (4 recensées) forment un cas particulier puisque le traitement n'est pas opéré sur le terrain mais par vidange été retraitement ou épandage.

Le schéma ci-dessous présente les rejets d'effluents bruts ou traités observés lors des contrôles du SPANC :



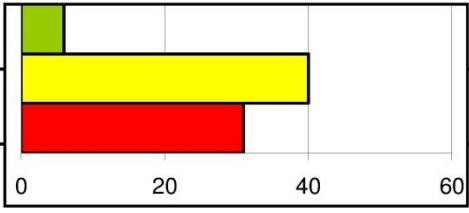
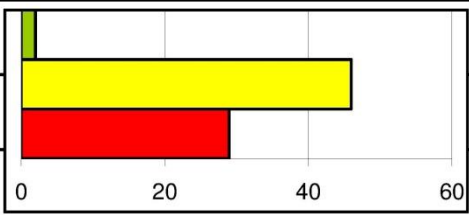
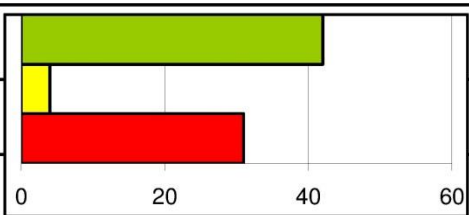
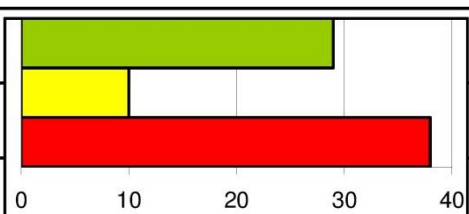
Sur les 77 installations, 46 (60 %) sont à l'origine de rejet d'effluents bruts (absence totale de prétraitement ou prétraitement n'incluant pas de bac dégraisseur pour les eaux ménagères) ou prétraités.

Ces rejets sont opérés soit dans le milieu superficiel (fossés ou cours d'eau), soit dans le sol au travers de puisards.

Selon les paramètres de pollution pris en compte, le taux de dépollution global sur la commune varie de 37 à 51 %.

La pollution rejetée par dispositifs d'assainissement a un impact sur les ressources en eaux souterraines au travers des rejets directs et des puisards essentiellement.

Les contrôles du SPANC aboutissent au diagnostic suivant :

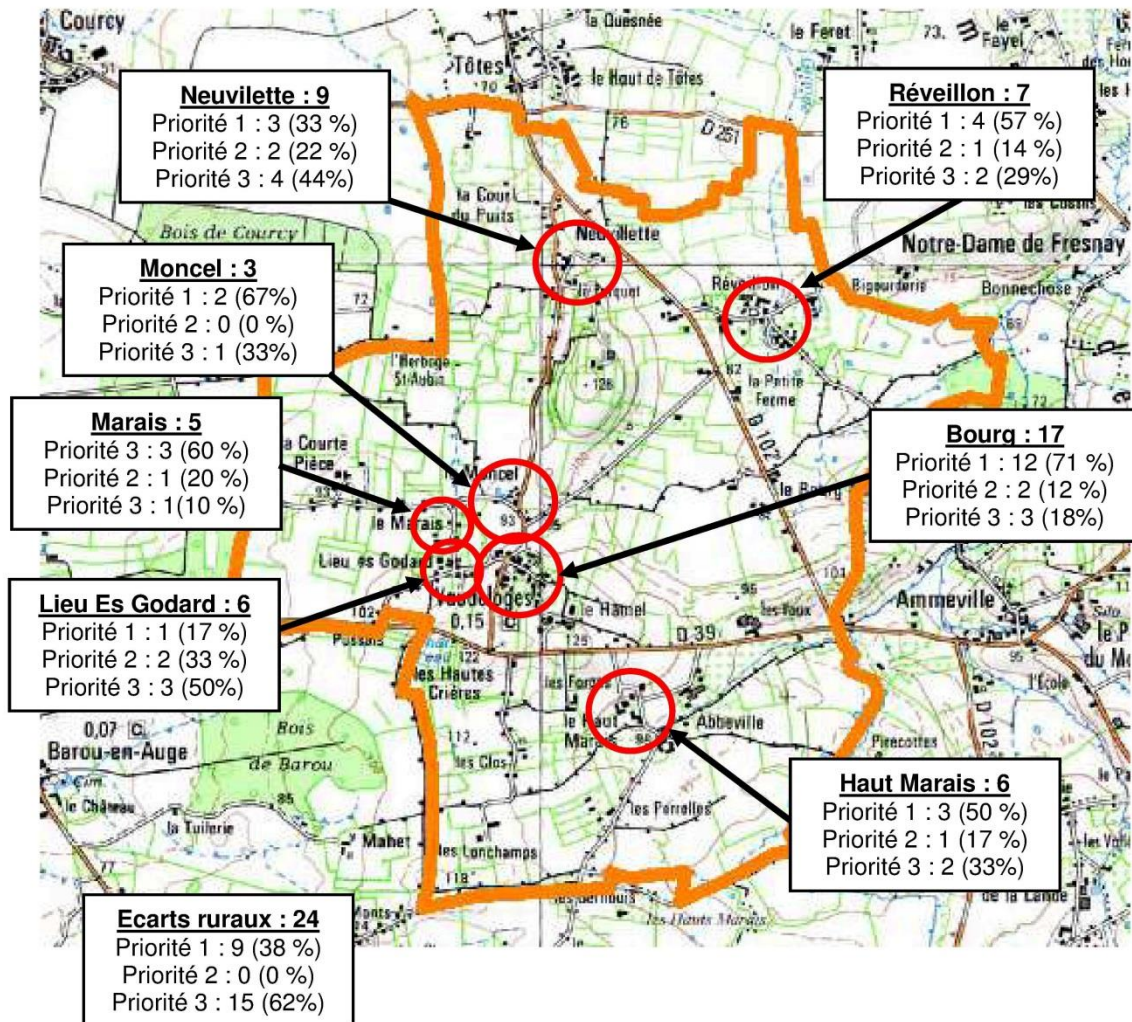
Critère		Nombre d'installations		
1	Conformité des installations	Complet	31	
		Incomplet	40	
		Inexistant	6	
2	Risque sanitaire	Aucun	29	
		Faible	46	
		Elevé	2	
3	Impact sur le milieu	Faible	31	
		Occasionnel	4	
		Permanent	42	
4	Fonctionnement des installations	Aucune gêne avérée	38	
		Gêne pour l'utilisateur	10	
		Gêne pour le voisinage	29	

Ces diagnostics ont permis de classer les installations selon trois priorités de réhabilitation :

Priorité		Nombre d'installations
1	Réhabilitation urgente en raison de rejet vers le milieu avec risque de pollution / risque sanitaire	37
2	Réhabilitation différée, avec gêne pour l'utilisateur mais peu d'incidence sur le milieu / la salubrité publique	9
3	Dispositif en bon état de fonctionnement avec éventuellement quelques travaux mineurs (ventilations, ...)	31

Ces priorités de réhabilitation sont réparties ainsi sur le territoire communal :

Priorités de réhabilitation selon le SPANC – 1 / 30 000



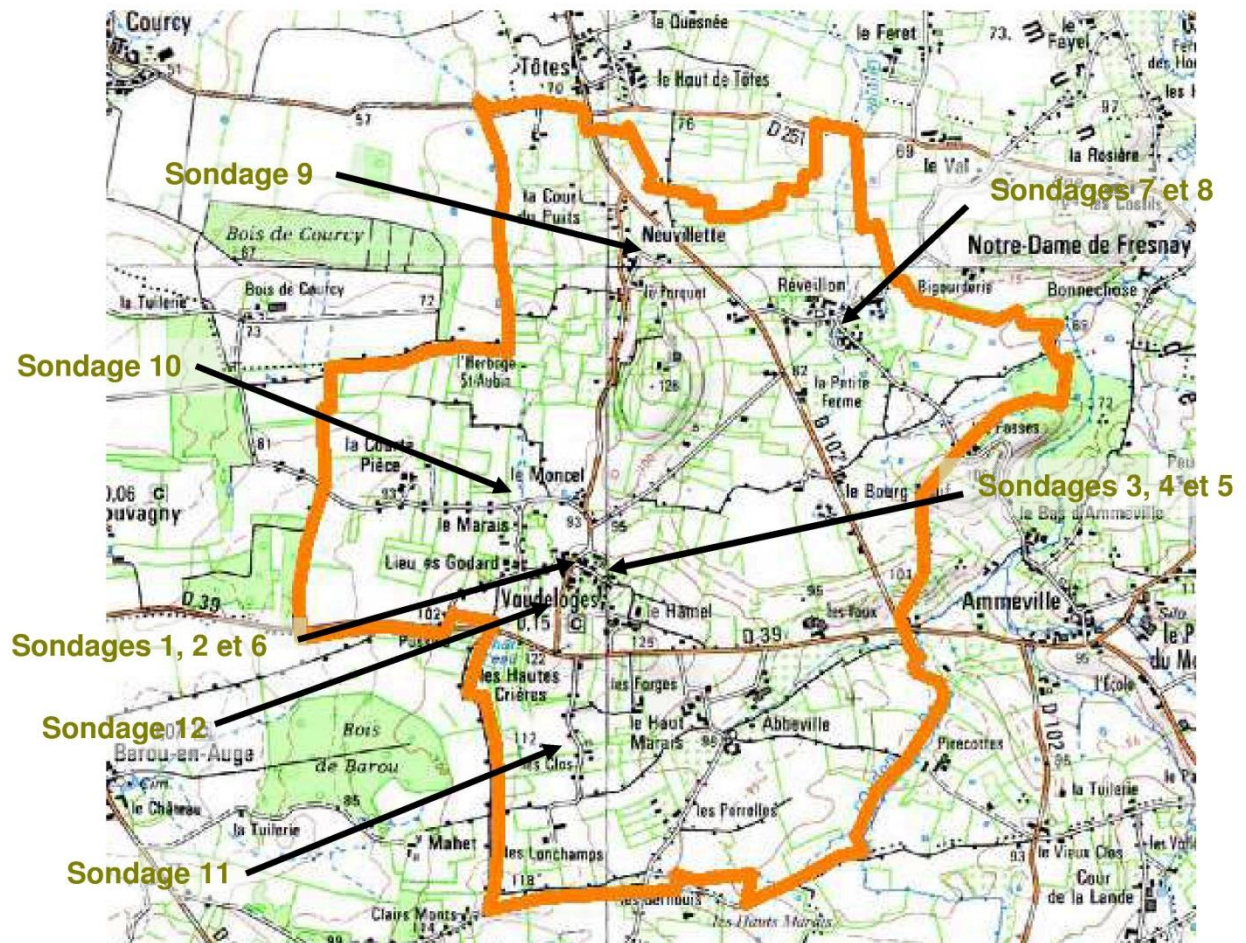
En termes de priorité de réhabilitation, le bourg concentre à la fois le plus grand nombre de logements (17) et de réhabilitations prioritaires (12 « priorités 1 » soit pratiquement 1/3 des cas communaux).

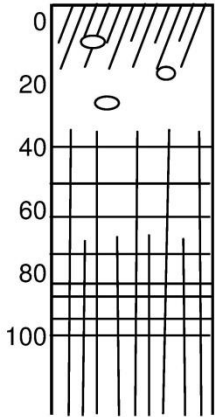
Les écarts ruraux (habitat disséminé) rassemblent 9 réhabilitations prioritaires, les 16 autres étant réparties dans les différents hameaux et notamment : Réveillon, Marais, Haut Marais et Neuville.

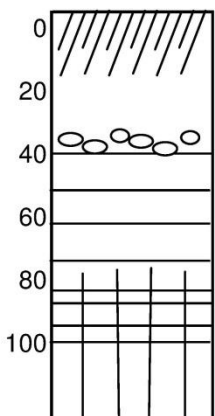
● **Aptitude à l'assainissement individuel**

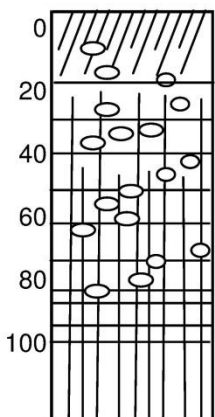
Douze sondages pédologiques ont été réalisés sur la commune et sont localisés sur la carte ci-dessous :

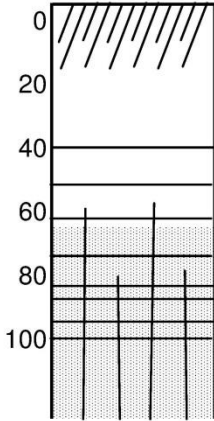
**Localisation des sondages
(Fond IGN – sans échelle)**

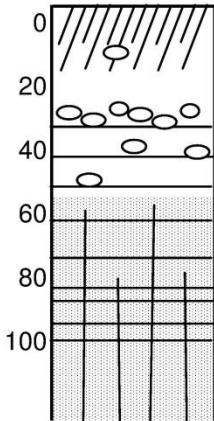


Sondages n°1, 2 et 6 : Bourg centre		
 <p>Profil type</p>	Type de sol	Brunisol sur marnes
	Solum diagnostic :	Ao – A - C
	Description :	L'horizon de surface (Ao) est bien pourvu en matière organique, de 10 à 20 cm d'épaisseur et de texture limono sableuse avec quelques éclats de calcaire. L'horizon sous-jacent (A) est peu différencié et ne montre qu'un enrichissement limité en argile. La texture reste limono-sableuse. Les marnes (C) sont atteintes entre 40 et 50 cm de profondeur : il s'agit d'une matrice sablo-argileuse montrant un bariolage de plus en plus marqué lié à la précipitation d'oxyde de fer.
	Code SERP :	Sol : 3 (horizons profonds imperméables) Eau : 2 Roche : 2 Pente : 1 <i>Aptitude limitée à l'assainissement par le sol</i>

Sondages n°3, 4 et 5 : Bourg est		
 <p>Profil type</p>	Type de sol	Néoluvisol sur marnes
	Solum diagnostic :	Ao – Ae - C
	Description :	L'horizon de surface (Ao) est bien pourvu en matière organique, de 10 à 20 cm d'épaisseur et de texture limono sableuse. L'horizon sous-jacent (Ae) est bien différencié et ne montre qu'un enrichissement limité en argile. La texture reste limono-sableuse avec un lit graveleux vers 40 cm. Les marnes (C) sont atteintes entre 70 et 80 cm de profondeur.
	Code SERP :	Sol : 2 (horizons profonds peu perméables) Eau : 1 Roche : 1 Pente : 1 <i>Aptitude moyenne à l'assainissement par le sol</i>

Sondages n°7 et 8 : Réveillon		
 <p>Profil type</p>	Type de sol	Brunisol sur limon (légèrement rédoxique)
	Solum diagnostic :	Ao – Ae - C
	Description :	L'horizon de surface (Ao) est bien pourvu en matière organique, de 10 à 20 cm d'épaisseur et de texture limono sableuse avec quelques éclats de calcaire. L'horizon sous-jacent (A) est bien différencié et décoloré, mais avec l'apparition d'un bariolage. La texture devient plus argileuse. Les marnes (C) sont atteintes entre 40 et 50 cm de profondeur avec un bariolage marqué.
	Code SERP :	Sol : 3 (horizons profonds imperméables) Eau : 2 Roche : 2 Pente : 1 <i>Aptitude limitée à l'assainissement par le sol</i>

Sondage n°9, 10 et 11 : Neuville, Moncel et Longchamps		
 <p>Profil type</p>	Type de sol	Néoluvisol sur marnes
	Solum diagnostic :	A(o) – Ae - C
	Description :	L'horizon de surface (A) est assez à bien pourvu en matière organique (sols cultivés), de 10 à 20 cm d'épaisseur et de texture limono sableuse. L'horizon sous-jacent (Ae) est bien différencié et ne montre qu'un enrichissement limité en argile. La texture reste limono-sableuse avec un lit graveleux vers 40 cm. Les marnes (C) sont atteintes entre 70 et 80 cm de profondeur. Elle montre un faciès plus crayeux que pour les sondages précédents.
	Code SERP :	Sol : 2 (horizons profonds peu perméables) Eau : 1 Roche : 1 Pente : 1 <i>Aptitude moyenne à l'assainissement par le sol</i>

Sondage n°12 : sud du Bourg		
 <p>Profil type</p>	Type de sol	Néoluvisol sur marnes graveuleuses
	Solum diagnostic :	A(o) – Ae - C
	Description :	L'horizon de surface (A) est assez à bien pourvu en matière organique (sols cultivés), de 10 à 30 cm d'épaisseur et de texture limono sableuse. L'horizon sous-jacent (Ae) est bien différencié et ne montre qu'un enrichissement limité en argile. La texture reste limono-sableuse avec un lit de silex vers 30 cm. Les marnes graveuleuses (C) sont atteintes vers 50 cm de profondeur. Elle montre un faciès très crayeux et chargé en graviers roulés et silex.
	Code SERP :	Sol : 2 (horizons superficiels peu développés) Eau : 1 Roche : 1 Pente : 1 <i>Aptitude moyenne à l'assainissement par le sol</i>

Les 12 sondages réalisés mettent en évidence une aptitude moyenne à limite des sols en place.

La principale contrainte rencontrée est le sous-sol marneux limite la perméabilité à faible profondeur (40 à 50 cm) dans le cas du bourg et de Réveillon. Même si aucune nappe n'a été rencontrée lors de sondages – réalisé en période d'étiage – les traces d'hydromorphie observées (bariolage) mettent en évidence la présence d'eau à faible profondeur en liaison directe avec la topographie : les parcelles de fond de thalweg comprennent en effet des mares naturelles, notamment sur Réveillon.

L'aptitude des sols apparaît meilleure sur les autres secteurs de la commune, mais reste cependant moyenne (apparition du toit de la marne ou de la craie entre 50 et 80 cm).

3. Eaux pluviales

Selon l'article 641 du Code Civil, « les eaux de pluie appartiennent au propriétaire du terrain qui les reçoit ».

La maîtrise du ruissellement des eaux pluviales ainsi que celle de leur qualité est fondée sur « le droit à rejeter » en fonction de l'apport des surfaces actives des zones urbanisées.

Il n'existe pas de réseau d'évacuation des eaux pluviales à Vaudeloges. Dans le bourg, la pente naturelle amène les eaux de ruissellement du Sud vers le Nord et les réseaux de fossés en contrebas.

Dans le reste de la commune, les fossés, parfois busés dans les zones bâties, assurent l'évacuation des eaux de pluies. Aucune difficulté récente d'inondations de secteurs urbanisés ou de voiries principales en cas de fortes pluies n'a été signalée.

La nature des sols communaux reste cependant très humide et les écoulements sont favorisés par la topographie relativement marquée. Afin de ne pas favoriser les risques d'inondation présents sur la commune, il faut donc favoriser les dispositifs de ralentissement et d'infiltration des eaux pluviales.

Les haies jouent à ce titre un rôle extrêmement précieux. Le réseau de haies bocagères de la commune doit donc, notamment à ce titre, être lui aussi préservé et entretenu.

4. Traitement des déchets

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Calvados a été approuvé le 27 mai 2002, et le Conseil Général en assure le suivi.

La collecte et le traitement des déchets ménagers est une compétence de la Communauté de Communes des Trois Rivières. Un ramassage des ordures ménagères est organisé chaque semaine tous les jeudis. Des containers pour papier, cartons, verres et plastiques sont mis à disposition au Marais.

Une déchetterie destinée aux habitants de la Communauté de Communes des 3 rivières est disponible à Escures sur Favières. Celle-ci assure la récupération des déchets suivants : encombrants, ferrailles, végétaux, gravats inertes, papier et cartons, déchets ménagers spéciaux (déchets de peinture, bombes aérosols, pots, vernis, colles), filtres à huile et huile de friture, seringues médicales, déchets électriques et électroniques, piles et batteries.